



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
91171-2022-12741-251-2022-112-DE
Date de réception en préfecture : 15/12/2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-112

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 33

Objet : Tarifs des frais d'écolage pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires résidant hors de la commune d'Etampes

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par Mme Fatos KEBELI, Mme Sana AABIBOU représentée par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Emmanuelle ROYERE représenté par M. Mostefa GHENAÏM, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG,

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Joseph ZOGBA, Mme Clotilde DOUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 212-8 du Code de l'Education,

VU la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 1995, relative à la fixation du montant des frais de scolarité demandé aux communes extérieures,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2014-136 du 26 novembre 2014, relative à l'autorisation de signer les conventions de prise en charge des frais d'écolage des enfants scolarisés hors commune,

VU l'avis de la Commission « Stratégie Financière et Fonctions Support » en date du 29 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 5 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin), 3 abstentions (MM. Méziane, Marcelin, Mme Tran Quoc Hung) et 1 élu ne prenant pas part au vote (M. Bayart),

- Fixe le montant des frais de scolarité demandé aux communes extérieures à 1 133,00 € par an pour un élève en maternelle et à 733,00 € par an pour un élève en élémentaire, à compter de la rentrée scolaire 2023.

 Franck MARLIN
Maire d'Etampes